# DEPARTEMENT DU CHER Communauté de Communes de La Septaine



P.L.U.i.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1 – Servitudes d'Utilité Publique B – Liste

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2015

#### **AVORD**

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	SAUR Collectivité : SMERSE
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Hugues : le bourg (cad A1 134) – classement par arrêté du 30 août 1911	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex  STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex
AR 3	Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée	Magasins à poudre armée et marine - dépôt d'armes et de munitions spéciales (DAMS)	- décret du 26 février 1974	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
AR 6	Servitudes aux abords des champs de tir	- champ de tir de Bourges	<ul> <li>régime intérieur du champ de tir approuvé le 16.09.1917</li> <li>décision ministérielle n° 2189/DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975</li> </ul>	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	- captage Le "Dureau" – camp militaire  - captage Le « Dureau 2 » (arrêté n° 2017-1-0425 du 09/05/2017)	<ul> <li>- article L 1321.2 du code de la santé publique</li> <li>- décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995</li> </ul>	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex
EL 7	Servitudes d'alignement	* routes départementales  - RD 14 (approuvé le 15/02/1961)  - RD 71 (approuvé le 19/02/1861) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	* routes départementales  - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales  Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges
	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport d'hydrocarbures	Ouvrage traversant la commune : Canalisation de transport du DEA d'Avord – DN200	- Arrêté préfectoral n°2018-DDCSPP-102 du 25 juillet 2018	Service des essences des Armées DELPIA 47 rue de Sainte Catherine CS 600016 54035 NANCY Cédex
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN 600-1989 - Avord Les Chaumes à Neuvy le Barrois *Canalisation DN 600-1989 - Avord Les Chaumes à Neuvy le Barrois *Canalisation DN 600 - Méry/Cher à Avord Les Chaumes	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée - article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex

		*Canalisation DN 600 - Méry/Cher à Avord Les Chaumes Canalisation DN80-1991 – BRT Avord Canalisation DN80-1991 – BRT Avord Canalisation DN80-1991 – BRT Avord Installations annexes: *Poste Avord *Poste Avord Guilly *Poste Avord Les Chaumes	- arrêté préfectoral n°2018-DDCSPP-102 du 25 juillet 2018	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution	* réseaux de distribution	* réseaux de distribution
	des canansations electriques	- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li>Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</li> </ul>	Raccordement Electricité
			* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.	
			* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	
INT 1	Servitudes au voisinage des cimetières	* cimetière r = 35 m	- article L.361-1 et suivants du code des communes	Collectivités locales
PM3	Servitudes liées aux Plans de Prévention des Risques Technologiques	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) d'Avord	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	- centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de garde r = 1000 m zone de protection r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) liaison hertzienne Nérondes - Bourges zone spéciale de dégagement - l = 300 m  2) centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement r = 300 et	1) décret du 27 janvier 1975 2 )décret du 17 janvier 1986	1) Orange Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette 31707 BLAGNAC Cédex
		r = 400 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m 3) Radar SRE/NG aérodrome de Bourges/Avord zone de dégagement - r = 5000 m	3) décret du 10 mai 1990	2,3,4 et 5) EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9
		4) Centre radioélectrique de Farges en Septaine –	4) décret du 10 janvier 2013	

		Aérodrome zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement longueur = 2000m et largeur = 500 m  5) liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - 1 = 500 m	5) décret du 10 janvier 2013	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 46803 * Câble RG 18.28 * Câble RG 98.04 * Fibre optique : FO 18527	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* ligne Vierzon - Saincaize	<ul> <li>loi du 15 juillet 1845</li> <li>article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques</li> <li>articles 84 à 107 du code minier</li> <li>articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier</li> </ul>	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T4 T5	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile  Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus Code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile  – SNIA  Zone aéroportuaire  CS 14321  44343 BOUGUENAIS Cédex

## BAUGY / LAVERDINES : SALIGNY-LE-VIF

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	- SIAEP de Nérondes
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	- captage Le « Dureau 2 » (arrêté n° 2017-1-0425 du 09/05/2017)	<ul> <li>- article L 1321.2 du code de la santé publique</li> <li>- décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995</li> </ul>	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales - RD 10 - traverse de Baugy (approuvé le 06.06.1871) - RD 10 - traverse de Cueilly (approuvé le 27.04.1892) - RD 12 - traverse de Baugy (approuvé le 09/07/1897) - RD 43 - traverse de Baugy (approuvé le 06/06/1871) - RD 43 - Saligny-le-Vif (approuvé le 05/10/1891) - RD 71 - traverse de Cueilly (approuvé le 18/04/1881)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*canalisation DN600 -1989 -Mery sur Cher à Avord « Les Chaumes »	AP N° 2016-DDCSPP-021 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)  - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li><u>* réseaux de distribution</u></li> <li><u>Pour l'occupation du domaine public routier</u>: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li><u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants:</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</li> <li>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex
PM2	Servitudes relatives aux périmètres de protection autour des installations classées	SARL Mempontel	Arrêté préfectoral n°2009-1-915 du 8 juin 2009	DDCSPP du Cher 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et	1) Liaison hertzienne Nérondes-Bourges zone spéciale de dégagement 1 = 300m	1) décret du 27/01/1975	1) Orange Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette 31707 BLAGNAC Cédex
	de réceptions exploités par l'Etat	2) centre radioélectrique de Bourges - Avord zone secondaire de dégagement r = 2000 m	2) décret du 17 janvier 1986	2 à 4) EMZD Quartier Margueritte BP 20
		3) Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	3) décret du 10 mai 1990	35998 RENNES Cédex 9
		4) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne - à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	4) décret du 28 mai 2013	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18-28 * Câble RG 18-53 * Câble RG 18100	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973	<u>balisage</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	(plan ES 109b - index A)	dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## **CHAUMOUX MARCILLY**

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Farges/Villabon
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales	* routes départementales	* routes départementales
		- RD 10 (approuvé le 03/04/1891) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide - Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution	* <u>réseaux de distribution</u>	* réseaux de distribution
	des canansacions electriques	<ul> <li>lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)</li> <li>lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</li> </ul>	<ul> <li>Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes</li> </ul>	Raccordement Electricité
			suivants:	
			* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.	
			* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) centre d'émission de Couy zone primaire de dégagement r = 100 m	1) décret du 6 mars 1998	1) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
	de receptions exploites par l'Etat	2) Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m	2) décret du 03 février 2012	2) Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 r de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 7202	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973	<u>balisage</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de	I =
	Servitudes aéronautiques de	(plan ES 109b - index A)	l'aviation civile	BP 20

T5	dégagement		dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## CROSSES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	SAUR collectivité : SMERSE
AR 6	Servitudes aux abords des champs de tir	- champ de tir de Bourges		EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
EL7	Servitudes d'alignement	Routes départementales :  - RD 15 (approuvé le 27/04/1883) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	* routes départementales  - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de districution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* réseaux de distribution  Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.  Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:  Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.  * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) centre radioélectrique de Bourges – Avord zone primaire de dégagement r = 300 et r = 400 m zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	1)décret du 17 janvier 1986	1 à 3) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
		<ul> <li>2) Aérodrome de Bourges-Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m</li> <li>3) liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine - Aérodrome zone spéciale de dégagement - 1 = 500 m</li> </ul>	2)décret du 10 mai 1990  3)décret du 10 janvier 2013	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18-48 * Câble RG 18106	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973	Balisage: - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte
Т5	Servitudes aéronautiques de dégagement	(plan ES 109b - index A)	<u>Dégagement</u> : - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	BP 20 35998 RENNES Cédex 9
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## **ETRECHY**

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	SIAEP Azy/Etréchy
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales  - RD 36 (approuvé le 17/09/1893) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)  - RD 93 (approuvé le 26/04/1892) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)  - RD 158 (approuvé le 22/07/1899) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	* routes départementales	* routes départementales  Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)  - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* réseaux de distribution  - Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.  - Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :  * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.  * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* réseaux de distribution  ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m  2) Liaison hertzienne de d'Avord à Neuilly en Sancerre – Le Rivailly zone spéciale de dégagement l =200 m  3) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	1) décret du 03 février 2012  2) décret du 12 septembre 2012  3) décret du 28 mai 2013	1) Ministère Intérieur – SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2  2 à 3) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18.92	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

#### FARGES EN SEPTAINE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des		- loi n° 62-904 du 4 août 1962	SIAEP Farges/Villabon
	canalisations publiques d'eau potable		- décret n° 64-158 du 15 février 1964	
	et d'assainissement		- décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	
AC 1	Servitudes de protection des	* château de Bois-Bouzon : château	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C.
	monuments historiques	(cad A4, 579) – inscription par arrêté du 16 septembre		6 rue de la Manufacture
	-	1942		45043 Orléans cedex
		* dépendances et parc - inscription par arrêté du 16		
		janvier 1946		STAP
				6 place de la pyrotechnie
				CS 20001
				18019 Bourges cedex
AR 3	Servitudes concernant les magasins à	1) polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de	1) décret du 30 novembre 1990	EMZD
	poudre de l'armée	l'entrepôt de l'armée de l'air n° 605		Quartier Margueritte
		2) magasins à poudre armée et marine - dépôt d'armes et		BP 20
		de munitions spéciales (DAMS)	2) décret du 26 février 1974	35998 RENNES Cédex 9
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration	- Captages « Les Pannes », « Les Marais »	- article L 1321.2 du code de la santé publique	ARS
	de périmètres de protection des eaux		- décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret	6 place de la Pyrotechnie
	potables et minérales	- Captage « Le Dureau 2 » (arrêté n°2017-1-0425 du	n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995	CS 20001
		09/05/2017)		18019 Bourges Cédex
EL 7	Servitudes d'alignement	* routes départementales	* routes départementales	* routes départementales
		- RD 36 (approuvé le 26/10/1891)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher
		- RD 66 (approuvé le 02/07/1928)		Direction des routes et des bâtiments
		- RD 98 (approuvé le 02/07/1928)		Pyramide
				route de Guerry 18000 Bourges
I1	Servitudes relatives à l'établissement	Ouvrage traversant la commune :	- Arrêté préfectoral n°2018-DDCSPP-102 du 25 juillet 2018	Service des essences des Armées DELPIA
	des canalisations de distribution et de	Canalisation de transport du DEA d'Avord – DN200		47 rue de Sainte Catherine
	transport d'hydrocarbures			CS 600016
				54035 NANCY Cédex
I3	Servitudes relatives à l'établissement	* Canalisation DN600-1989- Mery sur Cher à Avord – Les	- AP N° 2016-DDCSPP-030 du 5 février 2016	GRT Gaz
	des canalisations de distribution et de	Chaumes-	- Arrêté préfectoral n°2018-DDCSPP-102 du 25 juillet 2018	Pôle Exploitation Centre Atlantique
	transport de gaz	ø 600 mm		Service Travaux-Tiers et Urbanisme
				62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion
				16023 ANGOULEME Cédex
I4	Servitudes relatives à l'établissement	* réseaux de distribution	* <u>réseaux de distribution</u>	* réseaux de distribution
	des canalisations électriques	- lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)	- Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du	ENEDIS – Accueil
			domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution	Raccordement Electricité
			d'électricité (article L323-1 du code de l'énergie). Aucune autorisation nécessaire	
		window)	pa electricite (article 2020 1 da code de 1 chergie). Hacane autorisation necessante	., a, ende de et mesimi

			<ul> <li>Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie DUP.</li> <li>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	
PM3		Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702
PT 1	radio-électriques concernant la	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m zone de garde radioélectrique r = 1000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT 2		1) liaison hertzienne Nérondes - Bourges zone spéciale de dégagement - l = 300 m	1) décret du 27 janvier 1975	1) Orange Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette
	centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	2) centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement r = 300 et r = 400 m zone secondaire de dégagement - r = 2000 m	2) décret du 17 janvier 1986	31707 BLAGNAC Cédex
		3)Aérodrome de Bourges - Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	3 )décret du 10 mai 1990	2 à 12) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
		4) liaison hertzienne d'Henrichemont / Avord zone spéciale de dégagement - l = 500 m	4) décret du 6 mars 1998	SSSSO REINVES CECEX S
		5) Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aérodrome n° ANFR 018 057 0002 zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 500 m e l = 200 m	5) décret du 12 septembre 2012	
		6) Liaison hertzienne d' Humbligny à Farges en Septaine - Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 200 m	-6) décret du 12 septembre 2012	
		7) Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aérodrome n° ANFR 018 057 0002 zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 2000 m et 1 = 500m	7) décret du 12 septembre 2012	

		8) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à Farges en Septaine – Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	8) décret du 12 septembre 2012	
		9) Centre radioélectrique d'Avord zone primaire de dégagement $r=100 \text{ m}$ zone secondaire rectangulaire de dégagement $L=1500 \text{ m}$ et $l=200 \text{m}$	9) décret du 12 septembre 2012	
		10) liaison hertzienne d'Avord à Neuilly en Sancerre – Le Rivailly zone spéciale de dégagement - l = 200 m	10) décret du 12 septembre 2012	
		11) Centre radioélectrique de Farges en Septaine – Aérodrome zone primaire de dégagement r = 100 m zone secondaire rectangulaire de dégagement L = 2000 m et l = 500m	11) décret du 10 janvier 2013	
		12) liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine – Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	12) décret du 10 janvier 2013	
PT	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 9804	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord	balisage	EMZD
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	- arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)		BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## GRON

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	SIAEP Farges/Villabon
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales - RD 55 (traverse du hameau de Pignoux) (approuvé le 03/10/1880) - RD 53 (approuvé le 28/01/1877) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* réseaux de distribution  - Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.  - Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :  * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.  * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / Le Chêne Creux zone spéciale de dégagement 1 = 156 m  2) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement 1 = 500 m	1) décret du 03 février 2012 2) décret du 28 mai 2013	1) Ministère Intérieur SGAMI-OUEST 28 r de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2  2) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 7202 * Câble RG 18.53 * Câble RG 18.92	- article 48 alinéa II	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3

T4	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	- articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de	BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990		Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

#### JUSSY CHAMPAGNE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	Commune de Jussy Champagne
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint André (cad AA 42) - classement par arrêté du 13 juillet 1911 * Château de Jussy : façades et toitures (cad C 94) classement par arrêté du 16 septembre 1946	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex  STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex
AR 6	Servitudes aux abords des champs de tir	- champ de tir de Bourges	- décret du 3 novembre 1981	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales  - RD 15 (approuvé le 20/04/1871) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)  - RD 36 (approuvé le 20/04/1871) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)  - RD 119 (approuvé le 05/01/1978) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	* routes départementales  - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales  Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseau de transport</u> - Liaison 90 kv N°1 - Mazières - Nérondes	* réseaux de transport  loi du 15 juin 1906  - art L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie,  - décret 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique  - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946.	

		* réseaux de distribution	* réseaux de distribution	* <u>réseaux de distribution</u>
		- lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	- <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.	ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
			- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants :	
			* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.	
			* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	* Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	- décret du 10 mai 1990	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
T4	Servitude de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord	Balisage Arrêté ministériel du 25 février 1986 -art L281-1 à L281-4 - R243-1 à R243-3 - D243-1 à D243-8 du code de	
Т5	Servitudes aéronautiques de dégagement	- arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	l'aviation civile  dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## NOHANT EN GOUT

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Commune de Nohant en Gout
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* château du Préau : façades et toitures (cad C 97) – inscription par arrêté du 15 septembre 1962 * Périmètre du château de Maubranche (Moulins-sur- Yèvre) – inscription par arrêté du 4 février 2013	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex  STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AR 3	Servitudes de polygone d'isolement	- polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 605 localisé sur la commune de Savigny en Septaine	- décret du 30 novembre 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution  - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	* réseaux de distribution  - Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.  - Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:  * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie – DUP.  Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex
PM3	Servitudes liées aux Plans de Prévention des Risques Technologiques	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	<ol> <li>liaison hertzienne Nérondes - Bourges zone spéciale de dégagement - 1 = 300 m</li> <li>centre radioélectrique de Bourges - Avord</li> </ol>	1)décret du 27 janvier 1975  2) décret du 17 janvier 1986	1) Orange Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette 31707 BLAGNAC Cédex
		zone secondaire de dégagement r = 2000 m  3) Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	3) décret du 10 mai 1990	2 et 3) EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 7202	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4 T5	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	<u>balisage</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile <u>dégagement</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## **OSMOY**

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	Commune d'Osmoy
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* château du Préau : façades et toitures (cad C97) sur la commune de Nohant en Gout – inscription par arrêté du 15 septembre 1962	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AR 3	Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée	- polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'ETBS Bourges	<ul> <li>- décret du 3 novembre 1981</li> <li>- arrêté du 24 janvier 2001 prorogé par arrêtés des 11 janvier 2005 et 17 janvier 2008 (extension du polygone)</li> <li>- décret du 30 novembre 1990</li> </ul>	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
AR 6	Servitudes aux abords des champs de tir	- champ de tir de Bourges ETBS	- Loi du 13 juillet 1927 - décret ministériel n°2189/DEF/DCG/D/CD du 29/05/1975	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
EL 7	Servitudes d'alignement	* <u>routes départementales</u> - RD 46 (approuvé le 16/01/1892)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide - route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li>* réseaux de distribution</li> <li>- Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie – DUP.</li> <li>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	Raccordement Electricité

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	* liaison hertzienne Nérondes - Bourges zone spéciale de dégagement - l = 300 m	- décret du 27 janvier 1975	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La Ville aux Dames Cédex
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 46803 * Câble RG 9804 * Fibre optique : FO 18527	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* ligne Vierzon - Saincaize	<ul> <li>loi du 15 juillet 1845</li> <li>article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques</li> <li>articles 84 à 107 du code minier</li> <li>articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier</li> </ul>	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973	<u>balisage</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de	EMZD Ouartier Marqueritte
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	(plan ES 109b - index A)	l'aviation civile dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## SAVIGNY EN SEPTAINE

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	SIAEP Farges / Villabon
AC 2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	* puits de Guerry, formé par le corps de ferme et les trois puits de Guerry site inscrit par arrêté du 15 juillet 1996 (cad. C n° 1, 9 et 12) superficie : 11 hectares	- loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex
AR 3	Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée	- polygone d'isolement autour du dépôt de munitions de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 605	- décret du 30 novembre 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
AR 6	Servitudes aux abords des champs de tir	- champ de tir de Bourges	- décret du 3 novembre 1981 - DM 2189 du 29/05/1975	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales - RD 46 (approuvé le 04/03/1894) - RD 976 (approuvé le 02/09/1871)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li>* réseaux de distribution</li> <li>- Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</li> </ul>	Raccordement Electricité
			* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.  * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	

PM3	Servitudes liées aux Plans de Prévention des Risques Technologiques	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT Avord)	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 09/03/2015	Site Militaire d'Avord dépôt de munitions base aérienne 702
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de garde radioélectrique r = 1000 m zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	<ol> <li>liaison hertzienne Nérondes - Bourges zone spéciale de dégagement - l = 300 m</li> <li>centre radioélectrique de Bourges - Avord zone primaire de dégagement r = 300 m</li> </ol>	1) décret du 27 janvier 1975 2) décret du 17 janvier 1986	1) Orange Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette 31707 BLAGNAC Cédex 2,3 et 4) Ministère de la Défense
		zone secondaire de dégagement - r = 2000 m 3) Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	3) décret du 10 mai 1990	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
		4) liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	4) décret du 10 janvier 2013	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 9804 * Câble GD 46803 * Fibre optique : FO 18527	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* ligne Vierzon - Saincaize	<ul> <li>loi du 15 juillet 1845</li> <li>article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques</li> <li>articles 84 à 107 du code minier</li> <li>articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier</li> </ul>	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T4 T5	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

#### SOYE EN SEPTAINE

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A4	Servitudes concernant les terrains	- l'Auron	- Arrêté préfectoral du 21 août 1963	D.D.T
	riverains des cours d'eau non			6 place de la pyrotechnie
	domaniaux ou compris dans l'emprise			18023 Bourges Cedex
	du lit de ces cours d'eau			
A5	Servitudes pour la pose des		- loi n° 62-904 du 4 août 1962	collectivité SMEAL : ex SIAEP de Levet
	canalisations publiques d'eau potable		- décret n° 64-158 du 15 février 1964	
	et d'assainissement		- décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	
AC1	Servitudes de protection des	Eglise Saint-Pardoux : le Bourg de Soye (cad. B2,	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C.
1101	monuments historiques	30): inscription par arrêté du 24 février 1926.	lor dd 31 decembre 1713	6 rue de la Manufacture
	monuments instoriques	30). Inscription pur unce du 21 levilei 1320.		45043 Orléans cédex
				130 13 Officialis CodeX
				STAP
				6 place de la pyrotechnie
				18023 Bourges cedex
AR6	Servitudes aux abords des champs de	- champ de tir de Bourges (polygone)	- loi du 13/07/1927	EMZD
	tir		- décision ministériel du 29 mai 1975	Quartier Margueritte
				BP 20 35998 RENNES Cédex 9
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 46 plan approuvé par le CG les 17/08/1880 et	- décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales :
	Servicuses a ungrement	22/04/1903	decret du 20 detable 1950 mounte par le decret du 6 mais 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher
				Direction des routes et des bâtiments
				Pyramide
				route de Guerry
				18000 Bourges
		- VC du Cimetière	- décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* <u>Voies communales</u>
				Mairie de Soye en Septaine
				13 rue de la Mairie
				18340 Soye en Septaine
<u>I4</u>	Servitudes relatives à l'établissement	* Réseau de transport :	* réseaux de transport	* réseaux de transport d'électricité
	des canalisations électriques	2.22222 00 MMINDON .		255 mais de manaport à cioculone
		- Liaison 90 KV N°1 Mazières - Nérondes	loi du 15 juin 1906	RTE – GMR SOLOGNE
			- art L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie,	21 rue Pierre et Marie Curie
			- décret 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique	45140 INGRE
			pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la	
			loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique	
			- décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié portant règlement d'administration	
			publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-628 du 8 avril	
			1946.	

I4		* Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li>* réseaux de distribution</li> <li>- Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</li> <li>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	Raccordement Electricité
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne Bourges – Saint Amand Montrond zone spéciale de dégagement l = 200m  2) liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	1) Décret du 10 août 1982 2) décret du 10 janvier 2013	1) Orange Service DTRS 4 rue Escadrille Lafayette 31707 BLAGNAC Cédex  2) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
РТ3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble RG 18.48	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage Arrêté ministériel du 25 février 1986 - articles L281-1 à L281-4 - R243-1 à R243-3 - D243-1 à D243-8 du code de l'aviation civile  dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## **VILLABON**

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Farges/Villabon
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* château de Savoye : serre monumentale et sa chaufferie ; bassin et sa fontaine ; escaliers (cad A1, 143) inscription par arrêté du 03 mars 1997  * château de Bois-Bouzon : château (cad A4, 579) – inscription par arrêté du 16 septembre 1942  * dépendances et parc - inscription par arrêté du 16 janvier 1946 (Farges-en-Septaine)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex  STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	* routes départementales - RD 205 (délibération du 24/07/1886) - RD 12 (décision du 30/08/1878) - RD 36 (arrêté préfectoral du 25/11/1868 modifié le 05/05/1921)	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution  - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li>* réseaux de distribution</li> <li>- Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</li> <li>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	Raccordement Electricité
PT 1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétiques	* centre radioélectrique de Bourges - Avord zone de protection radioélectrique r = 3000 m	- décret du 16 décembre 1985	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	1) centre radioélectrique de Bourges - Avord zone secondaire de dégagement - r = 2000 m  2) Aérodrome de Bourges/Avord radar SRE/NG zone de dégagement - r = 5000 m	1) décret du 17 janvier 1986 2) décret du 10 mai 1990	1 et 2) Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 7202	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Quartier Margueritte BP 20
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

# **VILLEQUIERS**

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques</li> </ul>	collectivité SIAEP de Nérondes
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Notre Dame : abside (cad D3, 623) Inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex  STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	- captage de Villequiers route de Baugy	- article L 1321.2 du code de la santé publique -articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001	Commune de Villequiers
EL7	Servitudes d'alignement	Routes départementales  - RD 12 (approuvé le 21/08/1878) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)  - RD 72 (approuvé le 08/02/1884) (arrêté non pris au 01/06/2017 : échanges avec le CD en cours)	* routes départementales  - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<ul> <li>* réseaux de distribution</li> <li>- Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</li> <li>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	Raccordement Electricité

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / Le Chêne Creux zone spéciale de dégagement 1 = 156 m	1) décret du 03 février 2012	1) Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2
		2) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	2) décret du 28 mai 2013	2) Ministère de la Défense EMZD Division Soutien Expertise Bureau Stationnement Infrastructure Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18100	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours – Campus Les Deux Lions BP 30508 TOURS cédex 3
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	<u>balisage</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20
Т5	Servitudes aéronautiques de dégagement		dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

## **VORNAY**

Code	Туре	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		<ul> <li>loi n° 62-904 du 4 août 1962</li> <li>décret n° 64-158 du 15 février 1964</li> <li>décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques.</li> </ul>	Mairie de Vornay place de l'église 18130 Vornay
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise St Germain: - façade ouest: Classement par arrêté du 3 novembre 1911(cad A 54) - en totalité à l'exception de la façade ouest: inscription par arrêté du 16 juillet 2012 (cad A 54) r = 500 m	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex  STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 166 du PR 6 + 717 au PR 7 + 192	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - Liaison 90 kv N°1 - Mazières - Nérondes	* réseaux de transport  loi du 15 juin 1906  - art L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie,  - décret 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique  - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946.	* réseaux de transport d'électricité  RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE
			<ul> <li>* réseaux de distribution</li> <li>- Pour l'occupation du domaine public routier: Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie Aucune autorisation nécessaire.</li> <li>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants:</li> <li>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</li> <li>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</li> </ul>	47 avenue de St Mesmin

T4	Servitudes de balisage  Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	- articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	BP 20 35998 RENNES Cédex 9
Т7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex